

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Vicky Lavoie	Numéro de permis 2018034	Date d'inspection Le 24 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie le coffre aux trésors		Numéro de téléphone (506) 580-0909	
Adresse 48 rue Edgar Saint-Basile NB E7C 1P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	03 mars 2023	24 mars 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'exploitante m'informe qu'elle n'a plus de problème d'emporter les enfants, lorsque la majorité est présente, à l'extérieur, car les enfants sont habillés de façon convenable pour la température hivernale.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	24(1)(d)(i)	24 nov. 2022	16 mars 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.  
Discussion de chacun des arrêtés de l'inspection de renouvellement.

- La dernière inspection a été imprimée et affichée sur le babillard.
- Le stationnement pour les parents et le chemin pour se rendre à la garderie était déblayé lors de ma visite, suite à la tempête de neige de hier.
- Chacun des dossiers pour les enfants ont une filière séparée et les dossiers manquants ont été complétés.
- Les rapports quotidiens pour les nourrissons et les registres de présence ont été remplis pour cette semaine.
- La déclaration des fonctions a été écrite avec une mention qu'il n'y a pas de remplaçante et que la garderie est fermée lorsque l'exploitante a des rendez-vous.
- La déclaration signée a été mise dans la filière de l'exploitante.
- Les vérifications mensuelles pour les pratiques de feu ont été mises sur le babillard à l'entrée et faites pour le mois de mars 2023.
- Le menu (4 semaines) est affiché sur le Facebook de la garderie (privé avec les parents), le menu est en

## Commentaires généraux

révision pour s'adapter aux besoins particuliers d'un enfant. Lorsque le nouveau menu sera terminé, il sera mis sur le babillard et remis sur le Facebook.

- Le détecteur de fumée a été installé lors de l'ouverture de la garderie (date du détecteur 2018 donc expiration en 2028). Des piles neuves ont été mises et les 2 détecteurs ont été interconnectés à nouveau. Le détecteur a été mis en marche et la lumière clignote verte par intermittence.

- Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvait dans le bord de lavage ont été mis en haut en attendant d'avoir un espace sous clé en bas.

- Le guide à l'intention des parents a été modifier (pour la politique d'inclusion) et envoyer par courriel lors de ma visite.

- Aucun biberon à la garderie, les enfants ont tous des bouteilles d'eau individuelle avec leurs noms.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mars 2023

Date

original signé par

Vicky Lavoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2023

Date